

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES****Séance du 27 avril 2026****Séance du 27 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothée BERTRAND, Maire.

DATE DE
CONVOCATION

21 avril 2026

DATE DE PUBLICATION

6 MAI 2026

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 28

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothée BERTRAND, Yves COLPAERT, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Gérard BELLENGIER, Audrey BÉAGUE, François-Xavier HENNEON, Monique DUHAYON, Bruno DASSONVILLE, Yann NORMAND, Éric DEWULF, Stéphane DESCAMPS, Tifenn LIEVIN, Bérangère VILLE-MAHAUDEN, Amélie BEAUSSART, Robin QUEVILLART, Julie BORELLE, Véronique VERGULDEZOONE, Quentin DELAY, Laëtitia LEGRAND, Sébastien GISQUIERE

Procurations :

Madame Meghann WILLEMS à Madame Audrey BÉAGUE
Madame Brigitte CAMPAGNE à Monsieur Yann NORMAND
Monsieur Jean-Michel BLAIN à Madame Monique DUHAYON
Monsieur Jean-Marie HOORNAERT à Monsieur Éric DEWULF
Madame Pascale ALGOËT à Madame Laëtitia LEGRAND
Monsieur Romain BUISINE à Monsieur Sébastien GISQUIERE

Absents : Monsieur Michaël PARENT

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard BELLENGIER

Délibération n°03/37– 04/2026

Objet : Marchés publics – Marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux – Avenant n°3

**Objet : Marchés publics
– Marché d'exploitation
des installations
thermiques des
bâtiments communaux –
Avenant n°3**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 ;

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2194- 1 et suivants et R. 2194-1 et suivants ;

Vu la délibération du 13 avril 2021 approuvant le lancement de la procédure de marché sur appel d'offres ouvert concernant l'exploitation du chauffage des bâtiments communaux et ce pour une durée maximum de 8 ans à compter du 1^{er} juillet 2021 ;

Vu le marché d'exploitation techniques et thermiques des bâtiments de la ville signé le 05/07/2021 entre la commune et la société DALKIA pour un montant de 93 766,53 € HT ;

Vu l'avenant n°1 du 25 septembre 2023 actant l'ajout de la contribution supplémentaire C1 CEE sans incidence financière ;

Vu l'avenant n°2 du 09 avril 2024 ayant pour objet la prise en charge du nouveau complexe Omnisport selon les dispositions financières suivantes :

P1= 4241,33 € HT/an

P2= 4369,00 € HT/an

P3 = 2304,00 € HT/an

Objet de la délibération : Marchés publics – Marché d’exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux – Avenant n°3

Vu le projet d’avenant n°3 d’un montant de 774.37 € HT pour l’année 2026 ;

Considérant que par décision municipale du 25 septembre 2023, un premier avenant a été acté pour l’ajout de la contribution supplémentaire C1 CEE sans incidence financière ;

Considérant que par décision municipale du 09 avril 2024 un deuxième avenant a été acté avec pour objet la prise en charge du nouveau complexe Omnisport ;

Considérant qu’il convient désormais de modifier le contrat du marché d’exploitation de chauffage par le biais d’un troisième avenant ;

Exposé des motifs :

Cet avenant n°3 d’un montant de 774.37 € HT a pour objet :

1) L’ajout d’un adoucisseur au listing matériel et l’intégration d’une redevance P9 (Traitement d’eau) pour le site suivant : o Salle Ficheux (n°3) :

- Plus-value P2 : 214,37 € HT (nouveau montant : 1 859,59 € HT/an)
- Plus-value P9: 60,00 € HT/an (estimation) ;

2) Modifier les modalités de facturation du complexe Millenium (sites 6, 6a, 6c) :

Afin de répartir précisément les consommations énergétiques entre la commune et le CCAS (pour le CCAS annexe), les modalités de facturation du complexe Millenium (sites 6, 6a, 6c) évoluent.

Les relevés du compteur de chaleur du CCAS seront effectués deux fois par an (en début et en fin de saison de chauffe), ce qui permettra d’ajuster les régularisations de facturation en conséquence.

3) Répercuter l’impact financier par suite de l’entrée en vigueur du nouveau dispositif CPB (Certificats de Production de Biogaz), à compter du 1er janvier 2026, sur le prix des prestations d’approvisionnement et gestion de l’énergie (P1) du Marché

Le coût estimé pour 2026 est de 500 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité :

- **d’approuver** l’avenant n°3 au marché d’exploitation techniques et thermiques des bâtiments de la ville signé le 05/07/2021 entre la commune et la société DALKIA ayant pour objet :
 - L’ajout d’un adoucisseur à la liste du matériel et l’intégration d’une redevance P9 (Traitement d’eau) pour le site suivant : o Salle Ficheux (n°3) ;
 - Modifier les modalités de facturation du complexe Millenium (sites 6, 6a, 6c) ;
 - Répercuter l’impact financier par suite de l’entrée en vigueur du nouveau dispositif CPB (Certificats de Production de Biogaz), pour l’année 2026 sur le prix des prestations d’approvisionnement et gestion de l’énergie (P1) du Marché ;

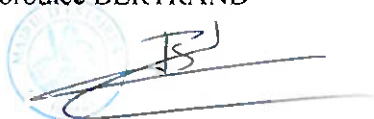
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2026

Objet de la délibération : Marchés publics – Marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux – Avenant n°3

- **d'autoriser** le maire à signer l'avenant n°3 tel que présenté en annexe ;
- **d'autoriser** le maire à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Dorothee BERTRAND

The signature of Dorothee BERTRAND is written in black ink over a circular official stamp of the commune of Estaires.

Le Secrétaire de séance
Gérard BELLENGIER

The signature of Gérard BELLENGIER is written in black ink.

Le Maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le - 6 MAI 2026
publié ou notifié le - 6 MAI 2026

Le Maire,
Dorothee BERTRAND

The signature of Dorothee BERTRAND is written in black ink over a circular official stamp of the commune of Estaires.

